



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : LUSIN POWER WELDER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : aérosol de démoulage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OKS Spezialschmierstoffe GmbH
Ganghoferstr. 47
D-82216 Maisach-Gernlinden
Tel.: +49 8142 3051 500
Fax.: +49 8142 3051 599

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : mcm@oks-germany.com

Contact national :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

National 145
+41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Dangereux pour l'environnement	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques,

LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

peut entraîner des effets néfastes à long terme
pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les brouillards.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

2.3 Autres dangers



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de substances actives avec gaz propulseur.
Esters
Solvant

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	921-024-6	F; R11 Xi; R38 N; R51/53 Xn; R65 R67	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 15
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n- hexane	931-254-9	F; R11 Xi; R38 N; R51/53 Xn; R65 R67	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 50 - < 70
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 1 - < 10
butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 1 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

- appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Amener la victime à l'air libre.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') :
Oxydes de carbone
- : Risque d'incendie
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une : Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

manipulation sans danger

adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas ingérer.

Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C.
Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
isobutane	75-28-5	VLE	3.200 ppm 7.200 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

Information supplémentaire:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health				
propane	74-98-6	VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	2014-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health				
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA
butane	106-97-8	VLE	3.200 ppm 7.200 mg/m ³	2013-01-01	CH SUVA

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Seulement à court terme
Filtre de type A-P
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
En cas de contact par projection:
: caoutchouc butyle
Indice de protection Classe 1
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: -44,00 °C
Point d'éclair	: -80,00 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,0 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: 10,9 % (v)
Pression de vapeur	: <= 1.100 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,80 gcm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: < 7 mm ² /s, 40 °C



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

- Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Point de sublimation : Donnée non disponible
Masse volumique apparente : Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

- Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:
: Dépression du système nerveux central
- Toxicité aiguë par inhalation : La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges.
: Affection respiratoire, Vertiges, Somnolence, Vomissements, Fatigue, Vertiges, Dépression du système nerveux central, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Lésions oculaires : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Voies d'exposition: Inhalation
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane :

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat: Irritation de la peau

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation de la peau

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

isobutane :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 658 mg/l, 4 h, Rat, gaz



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

butane :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 658 mg/l, 4 h, Rat, gaz

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane :

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane :

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 1 - 10 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane :

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

accumulable (vPvB).

Composants:

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane :

Bioaccumulation :

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité :

Donnée non disponible

Répartition entre les
compartiments
environnementaux

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation :

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés :

Donner les récipients de spray vides à une compagnie d'élimination reconnue.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR :

1950

IMDG :

1950

IATA :

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR :

AÉROSOLS

IMDG :

AEROSOLS

IATA :

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

ADR : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

IMDG

Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro : F-D, S-U

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Étiquettes : 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: Extrêmement inflammable 8
Quantité 1: 10 t
Quantité 2: 50 t

La loi sur les taxes : Contenu en composés organiques volatils (COV): 85 %



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

d'incitation pour les
composés organiques
volatils (VCOV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquettes d'origine de la société OKS Spezienschmierstoffe. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société OKS Spezienschmierstoffe. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société OKS Spezienschmierstoffe met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société OKS Spezienschmierstoffe n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des



LUSIN POWER WELDER

Version 2.1

Date de révision 22.06.2016

Date d'impression 02.08.2016

informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se des tinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établisse nt pas un rapport de droit contractuel.